

Compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2002

Présents : Hervé Dondey, Claire Jouffe, Marc Gaude, Christel Thévenin, Roger Caracache, Jérôme Barrand, Emmanuel Jail, Pascal Roux, Bruno Charles, Isabelle Barthe, Agnès Henry, François Messines, Céline Caldara.

Absent : Jacques Santoni.

Pouvoir : De Michelle Daran à Roger Caracache

Secrétaire de séance : Céline Caldara

• **Le Marais des Sagnes**

Afin d'accueillir dans de bonnes conditions le public, les travaux sur le Marais vont commencer (1^{ère} commande de bûcheronnage).

Un dialogue avec les différents propriétaires a permis la signature d'une douzaine de conventions d'utilisation des terres. Par ailleurs, 2 propriétaires sont d'accord pour vendre leurs parcelles (une de 3850 m² et une de 1652 m²). Le prix de vente a été estimé par le service des domaines à 0,34euros TTC/m². Cette acquisition peut être subventionnée entre 70% et 80% par le Conseil Général : le montant total de l'opération est de 1870 euros, par conséquent la part de la commune est de 374,13 euros.

Délibération pour autoriser l'achat des deux parcelles.

Vote : pour à l'unanimité

Suite à la décision du conseil municipal d'acquérir des parcelles du Marais des Sagnes, Christel Thévenin précise qu'il faut faire un virement de crédit du compte 2158 (achat de matériel) au compte 2118 (achat de terrain).

Délibération pour autoriser le virement de crédit

Vote : pour à l'unanimité.

• **Protocole d'accord des 35 heures**

Plusieurs réunions avec le personnel communal au sujet de ce protocole ont eu lieu afin de finaliser le protocole d'accord.

Au-delà de la simple réduction du temps de travail, l'objectif dans les 3 à 5 ans à venir est d'améliorer les conditions de travail de chacun, en restructurant les bureaux, l'accueil, sans réduire les heures d'ouvertures au public (9h à 12h 00).

En ce qui concerne l'équipe technique, il est proposé une modification des heures de départ du matin, avec des horaires mobiles l'après-midi et une récupération en fin de semaine. Marc Gaude propose la possibilité de payer une partie des heures supplémentaires ou de les prendre en ARTT.

Une réévaluation sera mise en place chaque année afin de faire des ajustements, si nécessaire.

Ce protocole est applicable à partir du 1^{er} janvier 2002 pour le service technique et du 2 mai 2002 pour le service administratif.

Délibération pour entériner le protocole d'accord avec le personnel administratif et technique

Vote : pour à l'unanimité

• **Convention Poste/SI**

La convention qui lie la poste avec le syndicat d'initiative est renégociée. Dorénavant l'employée du SI ne remplacera plus celle de la poste lors de ses congés.

Délibération pour entériner cet avenant au contrat

Vote : pour à l'unanimité

• **Tarifs du tennis**

̄ Pour la saison 2002-2003, les tarifs ont été discutés avec les principaux usagers.

Les tarifs pour la saison 2002 sont les suivants (création de 2 nouveaux tarifs) :

- - carte couple : 100 euros
- - carte adulte : 52 euros
- - carte enfant : 26 euros
- - carte famille : 125 euros
- - heure de court : 10 euros
- - invité extérieur : 5 euros

L'achat de la carte annuelle se fera en mairie lors de 2 demi-journées déterminées en concertation avec les responsables de l'activité AEP tennis et au SI pour ceux qui la prendront plus tard.

Il faudrait aussi promouvoir l'activité pendant la semaine qui est faiblement fréquentée.

Sur le plan de l'équipement, deux nouvelles chaises d'arbitre ont été achetées sur le budget de la communauté de commune.

Délibération sur les nouveaux tarifs du tennis

Vote : pour à l'unanimité

• **Simplification des tarifs du camping**

Il est proposé une simplification de la grille des tarifs du camping :

	Tarifs (euros)
Forfait emplacement 2 personnes+1 voiture	9,00
Tente 3 places max.	1,90
Tente + de 3 places	2,60
Electricité	4,00
1 personne 1 jour	2,60
Enfant – de 7 ans	1,50
Taxe de séjour	0,60

Proposition d'offrir un jour gratuit pour toute semaine passée au camping

Délibération pour accord tarifs camping

Vote : pour à l'unanimité

• **Tarifs gîtes**

̄ À noter que les gîtes de France ne travaillent pas avec les centimes d'euros.

Bruno Charles propose de minimiser le prix du gîte d'étape. Au lieu de 11,50 euros la nuit, une proposition à 10 euros est faite.

Vote : pour à l'unanimité

Par contre, la question de l'accueil de groupe est reportée au prochain conseil.

• **Inventaire communal**

Approbation de l'inventaire communal fait en collaboration avec le Cifodel. En tout 300 immobilisations ont été répertoriées (terrains, bâtiments, mobilier, fontaines...). Il est possible d'amortir les biens mais

ce n'est pas une obligation, compte tenu de la taille de notre commune. De plus, on ne peut pas amortir sélectivement certains biens.

Délibération pour accepter l'inventaire communal tel que présenté

Vote : pour à l'unanimité

• **Contentieux POS**

Plusieurs personnes se sont manifestées pour contester le POS, par conséquent Maire demande au conseil l'autorisation d'engager un avocat pour défendre la commune.

Délibération pour autoriser le Maire à engager un avocat dans le cadre du contentieux du POS

Vote : pour à l'unanimité.

• **Travaux sur la Loue**

Le PPR (plan de prévention des risques naturels) actuel condamne tous travaux dans un périmètre de 15 m autour de la Loue. Or il y a des projets immobiliers tant au niveau de l'Hostellerie que du terrain Michalet à Prallières ; il faudrait de ce fait demander une révision partielle du PPR au Préfet.

Sur le plan technique, les travaux sur la Loue à réaliser au niveau du hangar de Mr Michalet, consistent à recalibrer le lit. Pour ceux qui concernent l'Hostellerie, trois propositions ont été faites :

- désengorger le passage de la Loue sous le cimetière
- mettre un 2^{ème} tuyau en contournant le cimetière (solution très lourde)
- doubler le tuyau existant sous terre ou à ciel ouvert

Le conseil a donc donné son accord pour consulter un bureau d'étude afin de finaliser les propositions.

• **La maison des orchidées**

Les objectifs : vendre et exposer des plantes
vendre des produits de Chartreuse
vendre des cartes et des affiches
point relais du PNR

Située entre le parking de la place et le terrain clôturé, elle serait ouverte d'avril à octobre

Le budget total : 600.000 F

Le financement : 250.000 F subvention du PNR

150.000 F subvention du Conseil Général

100.000 F subvention de l'Intercommunalité. Si l'intercommunalité est le maître d'ouvrage elle fera l'avance des fonds

100.000 F apport de Mr Jourdan

La construction du local représentera 500.000 F et l'investissement intérieur 100.000 F

La commune du Sappey-en-Chartreuse met à disposition le terrain et le PNR fournit les panneaux.

Mr Jourdan serait locataire de la structure par le biais d'une convention.

La location serait de 4726 euro HT par an, versée à l'intercommunalité. En 3 ans, la CCBSC sera remboursée de l'avance des fonds et la jouissance reviendra à la commune du Sappey.

Délibération pour autoriser le Maire à poursuivre les négociations avec l'intercommunalité et à signer la convention avec l'intercommunalité.

Vote : pour à l'unanimité

• **Tri sélectif**

Une étude a été commandée par le PNR sur la situation actuelle du tri sélectif dans les différentes communes des intercommunalités du Parc de Chartreuse. Pour ce qui concerne le Balcon Sud de Chartreuse, il y a deux scénarios :

- le 1^{er} consiste à garder le système existant en apport volontaire au sein de conteneurs, en développant la collecte des journaux et brochures ainsi que celle des emballages ménagers.

- le second consiste à garder le ramassage du verre et des journaux en apport volontaire et d'instaurer pour les emballages une collecte de plus grande proximité qui serait organisée à partir de points de regroupements.

Il est précisé qu'il n'y aura pas d'augmentation des factures de ramassage.
Après discussion, le conseil se prononce en faveur du 1^{er} scénario.

Délibération pour mandater le Maire pour le scénario n°1.

Vote : pour à l'unanimité

• **Parc acrobatique Indian Forest**

Dossier présenté par Hervé Dondey

Il s'agit d'un projet de parc récréatif acrobatique, qui se situerait dans le secteur des pistes de ski et comprendrait 6 parcours et 73 ateliers à difficulté variable. L'ouverture est prévue pour la mi-juin, avec un guichet de vente des tickets situé dans le chalet " Michalet Sport ".

D'initiative entièrement privée, la Mairie a cependant proposé un cahier des charges qui sera annexé aux contrats passés entre l'entreprise et les propriétaires du terrain.

Après l'avoir examiné, le conseil délibère pour accepter ce cahier des charges

Vote : pour à l'unanimité

Pistes forestières

Demande de travaux sur un chemin forestier de la Combe Soleil

Deux possibilités : Route forestière : 15 à 20 000 F à la charge de la commune, une fois déduites les subventions à 70% ou 80% du Conseil Régional .

 Piste forestière : 80 à 90.000 F à la charge de la commune.

La route forestière mesure 4 m de large, la piste entre 2 et 3 m.

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce pour la création d'une route forestière.

Délibération pour demande de subvention pour la création d'une route forestière.

Vote : pour à l'unanimité

• **Communauté de communes**

Délibération pour autoriser la CCBSC à demander une subvention au Parc pour financer une étude sur le tri sélectif en Chartreuse

Vote : pour à l'unanimité

Délibération pour autoriser la CCBSC à acquérir la compétence " acquisition de matériel informatique pour les écoles publiques des communes membres "

Vote : pour à l'unanimité

La séance est levée à minuit.

-